

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En France, les travailleurs agricoles saisonniers (TAS)¹ occupent régulièrement la une de l'actualité : procès contre des entreprises agricoles, conditions de travail si éprouvantes que la presse les assimile souvent à une forme moderne d'esclavage. Malgré cette visibilité médiatique, ils restent peu étudiés par les sciences humaines et sociales qui se sont longtemps focalisées sur le travail ouvrier et sur la figure de l'ouvrier spécialisé (OS). Les TAS se distinguent de la catégorie des « salariés de l'industrie » par plusieurs traits : effectifs réduits, intégration dans des collectifs de petite taille souvent familiaux et paternalistes, organisation marquée par la saisonnalité et une forte dépendance aux conditions climatiques et naturelles (Darpeix, 2006).

Depuis les années 1980, le nombre de salariés agricoles ne cesse de croître. En 2024, ils sont estimés à 250 000 et représentent plus du tiers de la main-d'œuvre agricole (Mischi, 2025). Une part importante de ces ouvriers agricoles est constituée de migrants venus d'Europe de l'Est, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, employés principalement dans la production de fruits et légumes.

À l'instar de nombreux étudiants subsahariens primo-arrivants à Poitiers, j'ai moi-même travaillé durant mes deux premiers étés en France comme ramasseur de melons dans une grande exploitation poitevine. Avant la fin de ma seconde saison, j'ai quitté les champs de melons pour rejoindre les vignes champenoises. Étudiant en sociologie, j'ai commencé à transformer cette expérience en objet d'enquête. J'ai porté mon attention sur les relations de travail dans les exploitations où j'étais employé.

L'expérience champenoise a suscité mes premières interrogations sociologiques sur la nature des relations entre les TAS subsahariens et leurs employeurs. Pourquoi les vignerons déléguent-ils le recrutement de leurs employés à des intermédiaires ? Pourquoi certains saisonniers soupçonnaient-ils leurs employeurs de les tromper lorsqu'ils pesaient les caisses récoltées en leur

1. Au fil de l'ouvrage, j'utiliserai le sigle de « TAS » tantôt pour désigner les travailleurs agricoles saisonniers, tantôt pour désigner le travail agricole saisonnier. Le sens du sigle est donc à lire dans son contexte.

absence ? Et pourquoi des intermédiaires, tels que les prestataires de services, jouissaient-ils d'une si mauvaise réputation auprès des TAS subsahariens ?

À l'époque jeune titulaire d'un master 2, je n'ai pas approfondi ces questionnements car je ne pensais pas travailler à nouveau dans les vignes. Je souhaitais prolonger mes recherches de master sur les pratiques entrepreneuriales des migrants subsahariens à Poitiers. Ce thème me paraissait cependant déjà largement exploré, notamment par Julie Garnier (2006) et Leyla Sall (2007) sur les commerçants sénégalais, ainsi que par Bréma Ely Dicko (2013) sur les entrepreneurs maliens en France.

La rencontre avec Henri Eckert, professeur de sociologie à l'université de Poitiers, a été décisive dans le choix de mon sujet de thèse et dans la genèse de cet ouvrage. À certains égards, elle rappelle celle entre Albion W. Small et Nels Anderson, relatée dans *Le Hobo, sociologie du sans-abri*. Small avait alors montré à Anderson que son objet de recherche se trouvait dans la rue, et qu'il en était le meilleur connaisseur. Ma propre rencontre avec Henri Eckert fut différente : il ne m'a pas orienté vers un objet de recherche, mais une discussion sur mes expériences de TAS a suffi pour que nous convenions tous deux de l'intérêt d'étudier les TAS subsahariens. Contrairement à Nels Anderson qui avait accumulé une longue expérience de *hobo*, je n'avais à l'époque que deux saisons agricoles à mon actif.

À la suite de cet échange, j'ai commencé à élaborer un projet de recherche portant sur les TAS en France. Mes recherches sur ces derniers trouvent à la fois leur source dans mes propres expériences de TAS et dans cette rencontre décisive avec Henri Eckert, qui a contribué à en clarifier la pertinence et l'orientation. La problématique de la confiance et de la défiance s'est imposée à moi après une expérience dans les champs de cocos à Paimpol, en Bretagne.

En sciences sociales, la confiance est généralement considérée comme un mécanisme social essentiel, au fondement du lien social (Sztompka, 2003 ; Senink, 2020). Elle peut être définie comme une attitude qui suppose à la fois un saut dans l'engagement (Giddens, 1990), une prise de risque face à l'incertitude (Luhmann, 2008), et une attente normative de réciprocité (Quéré, 2001). Robbins (2016) en souligne trois dimensions principales : ses fondements psychologiques, les personnes auxquelles elle s'adresse (confiance familiale vs généralisée), et son champ d'application. Enfin, Quéré invite à distinguer entre le discours de la confiance et les pratiques de la confiance, pour mieux saisir la manière dont elle structure les interactions sociales et rend possible la coopération même dans des contextes de précarité et de méfiance généralisée.

Cet ouvrage, fondé sur une enquête ethnographique menée au cours de ma thèse de doctorat², s'attache à comprendre la manière dont confiance et défiance structurent les relations entre les TAS subsahariens et leurs employeurs.

2. DIALLO Ibrahima, 2020, *Des migrants originaires d'Afrique subsaharienne dans les travaux agricoles saisonniers en France*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction d'Henri Eckert, université de Poitiers, 450 p.

Mes expériences de TAS en Bretagne m'ont conduit à formuler plusieurs interrogations : pourquoi certains saisonniers soupçonnaient-ils les employeurs de les voler lors de la pesée des récoltes sur les balances romaines ? Pourquoi les exploitants agricoles exprimaient-ils de l'hostilité envers les étudiants subsahariens ? Pourquoi cantonnaient-ils ces derniers aux zones les moins avantageuses des champs, tandis qu'ils réservaient les zones les plus rentables aux saisonniers autochtones ?

Afin d'éclairer ces dynamiques, j'organise cette introduction en quatre points.

Je commencerai par présenter une typologie des TAS, afin de situer les TAS subsahariens dans la mosaïque de la main-d'œuvre employée dans les champs. J'exposerai ensuite une typologie des exploitants agricoles. Le troisième point analysera la manière dont les TAS ont été étudiés dans la littérature académique. Enfin, j'évoquerai la contribution que cette étude apporte aux sciences humaines et sociales.

UNE TYPOLOGIE DE TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS

J'ai distingué les TAS à partir de trois niveaux d'analyse. Le premier niveau permet de les répartir en trois groupes selon leur origine géographique : les TAS « autochtones », les TAS venus d'Europe de l'Est et les TAS d'origine africaine.

La première catégorie, celle des TAS autochtones, regroupe des individus résidant en France : retraités, jeunes chômeurs et étudiants. Les retraités cherchent à compléter des pensions modestes et considèrent les travaux agricoles comme une solution parmi d'autres. Les jeunes sans emploi s'y engagent dans l'attente d'un travail plus stable. Quant aux étudiants, ils effectuent ces travaux agricoles pendant les vacances afin de gagner de l'argent et de mieux vivre au cours de l'année universitaire. En général, ces TAS habitent à proximité des exploitations agricoles, ce qui favorise la création de liens de voisinage spécifiques avec certains employeurs. Ces relations privilégiées les distinguent nettement des deux autres catégories.

La deuxième catégorie est constituée de travailleurs venus principalement de Bulgarie et de Pologne. Ils résident non loin des exploitations, dans des maisons louées collectivement ou dans des mobil-homes. Ces TAS reviennent régulièrement d'une saison à l'autre et restent généralement pendant toute la période des récoltes. Cette régularité contribue à instaurer des relations de confiance avec les exploitants.

La troisième catégorie, au cœur de cet ouvrage, regroupe les migrants originaires d'Afrique subsaharienne. Loin d'être homogène, ce groupe se caractérise par une forte hétérogénéité liée aux statuts administratifs et aux conditions socio-économiques de ces travailleurs. L'analyse de cette catégorie suppose donc un deuxième niveau de distinction.

Les travailleurs agricoles d'origine subsaharienne (TAS-OS) se divisent en trois sous-catégories : les étudiants (TAS-ETU), les migrants titulaires d'un visa long séjour (TAS-VLS), les travailleurs sans papiers (TAS-SP).

Les TAS-VLS se subdivisent à leur tour en deux sous-groupes : ceux qui résident en France – souvent dans le cadre d'un regroupement familial, mais connaissent des situations professionnelles et familiales instables (chômage, divorce, etc.) – et ceux qui vivent dans d'autres pays européens comme l'Espagne ou l'Italie. Ces derniers exercent souvent des activités précaires, telles que la vente à la sauvette, puis se rendent en France pour les saisons agricoles avant de retourner dans leur pays de résidence.

Un troisième niveau de distinction peut être introduit en fonction de la fréquence et de la durée de l'activité agricole. On peut alors différencier les TAS « réguliers », qui reviennent chaque saison, et les TAS « occasionnels », qui vivent leur première expérience dans les TAS et n'envisagent pas de la renouveler.

UNE TYPOLOGIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

L'Insee définit l'exploitant agricole comme une personne physique ou morale gérant une unité de production agricole remplissant trois critères : produire des biens agricoles, exercer une gestion indépendante et atteindre un seuil minimal en superficie, en production ou en nombre d'animaux³.

À partir de mes observations, il est possible de proposer une typologie des exploitants agricoles employeurs de TAS.

La première distinction repose sur la taille de l'exploitation. En Bretagne, les TAS subsahariens distinguent deux types d'exploitants : les « petits » et les « gros ». La majorité appartient à la première catégorie, avec des exploitations d'une dizaine d'hectares. Quelques-uns, comme Erwan (25 hectares), Michel (30 hectares) et Sylvain (20 hectares), possèdent des superficies plus importantes, ce qui les place parmi les « gros ». Les petits exploitants recherchent une main-d'œuvre disponible immédiatement, mais sur une période courte (de deux à dix jours). Les gros exploitants privilégient une main-d'œuvre stable capable de travailler durant toute la saison.

En Poitou-Charentes, les exploitations melonnières se répartissent en trois groupes : petites, moyennes et grandes. Les petites recrutent moins de 100 saisonniers, les moyennes entre 100 et 200, et les grandes, telles que Rouge Gorge et Soldive, plus de 200.

En Champagne, les saisonniers distinguent également deux types : les grandes exploitations viticoles, qui recrutent environ cent travailleurs pour plus de trois semaines de vendanges, et les petites, qui n'emploient des saisonniers que pour une courte période (sept à dix jours).

Un deuxième critère de distinction concerne le type de culture : vignobles en Champagne, exploitations melonnières en Poitou-Charentes, et champs de haricots en Bretagne.

3. [<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1186>].

En Champagne, le recours aux intermédiaires est fréquent, ceux-ci étant souvent d'origine maghrébine ou turque. Les exploitants bretons, et notamment les petits producteurs, se rendent dans des campings pour recruter leur main-d'œuvre saisonnière. En effet, en Bretagne, les saisonniers cherchent à se loger d'abord dans des campings – généralement prévus pour accueillir une clientèle en villégiature – avant de trouver un emploi. Certains campings font office de scène d'intermédiation entre les TAS subsahariens et leurs futurs employeurs. Les exploitants diffèrent aussi par leurs modalités de recrutement. Les gros exploitants, en revanche, emploient principalement des autochtones et des travailleurs d'Europe de l'Est. En Poitou-Charentes, le recrutement est davantage formalisé : les candidats téléchargent les dossiers de candidature sur les sites Internet des exploitations melonnières, les remplissent puis les envoient par courriel postal. Une fois leur candidature retenue, l'entreprise les contacte pour qu'ils viennent signer leur contrat et commencent le travail sans délai. Certaines entreprises complètent ce dispositif par l'intervention d'un intermédiaire, mais le rôle des réseaux amicaux et d'interconnaissance reste décisif pour l'accès à l'emploi.

Enfin, les exploitants se distinguent par la période de recrutement : septembre-octobre pour les vendanges, juin-août pour les melons, mi-août pour les haricots cocos.

L'APPORT DES TRAVAUX EXISTANTS SUR LES TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNERS

À la lecture des travaux en sociologie du travail et en sociologie de l'immigration portant sur les travailleurs agricoles saisonniers, une constante apparaît : leur invisibilité. Celle-ci s'explique en grande partie par la lente émergence de la sociologie de l'immigration en France. Jusqu'aux années 1980, l'immigré est perçu comme un « oiseau de passage » venu vendre sa force de travail pour une durée limitée. Sa présence est considérée comme temporaire et son rôle, comme celui d'une simple variable d'ajustement aux besoins du marché du travail. Les migrants employés dans les travaux agricoles saisonniers n'échappent pas à cette représentation, ce qui explique en partie le peu d'attention qui leur a été accordée par les chercheurs en sciences humaines et sociales (Tripier, 2004 ; Crenn et Tersigni, 2013).

Par ailleurs, la sociologie du travail en France s'est historiquement construite à partir de la référence à des « ouvriers vivant en ville » (*ibid.*, p. 7). De ce fait, les travaux agricoles sont longtemps restés à la marge des analyses des sociologues du travail qui se sont surtout intéressés à la rationalisation du travail ouvrier dans les grandes entreprises industrielles. Comme le souligne Annie Lamanthe : « La rationalisation du travail, telle qu'elle s'est manifestée dans les grandes entreprises industrielles, a laissé dans l'ombre les dynamiques propres aux activités n'ayant jamais correspondu à ce modèle » (Lamanthe, 2008, p. 31).

Les historiens (Noiriel, 1994 ; Hubscher, 2011) ont également montré que le « monde rural » a longtemps suscité un faible intérêt pour les sciences sociales. Deux raisons principales expliquent ce désintérêt : d'une part, la pluriactivité – notamment l'articulation entre travail industriel et travail agricole – et, d'autre part, la dispersion des migrants dans les exploitations, qui rendait leur observation plus difficile. Mazenc (2022) souligne, dans la même perspective, que même lorsque les chercheurs s'intéressent aux travailleurs saisonniers étrangers, leur observation suppose une immersion longue et exigeante, en raison de la vulnérabilité de ces ouvriers agricoles et de la méfiance qui entoure leur présence dans les exploitations.

Néanmoins, force est de constater que les TAS suscitent désormais une attention croissante dans différentes disciplines des sciences sociales (histoire, sociologie, géographie). Les recherches de Ronald Hubscher (2011) rappellent que les premières études officielles de saisonniers étrangers en France datent du début du XIX^e siècle. Qualifiés alors de « nomades », ils étaient principalement belges, italiens et espagnols. Durant l'entre-deux-guerres, leur nombre est estimé à environ 100 000 personnes (Noiriel, 1994). Après la Seconde Guerre mondiale, le développement d'un modèle productiviste (Hubscher, 2011) a profondément bouleversé l'organisation agricole : réduction du nombre d'exploitations, déclin de la polyculture, spécialisation accrue. Dans ce contexte, les exploitants agricoles ont recouru à une main-d'œuvre étrangère flexible, mobilisée en fonction des besoins ponctuels. La montée des politiques de flexibilité dans les années 1970 a renforcé ce recours au travail saisonnier.

Depuis les années 1990, de nouveaux profils de migrants ont rejoint les rangs des saisonniers : des travailleurs originaires d'Europe de l'Est, d'Afrique, parfois en situation irrégulière, mais aussi des étudiants étrangers et des migrants installés exerçant dans les secteurs dits « 3D » (*dirty, demanding, dangerous*), tels que l'agriculture, le bâtiment ou la confection (Réa et Tripier, 2003 ; Potot, 2010). Une « immigration en chaîne », appuyée sur des réseaux ethniques, s'est alors constituée. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'arrivée des migrants subsahariens dans le secteur agricole saisonnier. Mais qui sont ces travailleurs ? Comment accèdent-ils aux TAS ? Quelles relations entretiennent-ils avec leurs employeurs et entre eux ?

Les recherches sociologiques et géographiques existantes sur le TAS se concentrent principalement sur le pourtour méditerranéen, notamment dans le sud de la France, en Espagne et en Italie. L'Andalousie est même devenue l'arché-type européen du travail agricole saisonnier. Les enquêtes d'Emmanuelle Hellio (2015) et de Chadia Arab (2019) y documentent les conditions de vie et de travail des saisonnières marocaines. En Italie, les travaux de Cristina Brovia (2008) et de Romain Filhol (2016) analysent les conditions de travail des migrants subsahariens employés dans les champs de tomates du sud de la péninsule. Ils montrent notamment le rôle central des *caporali*, intermédiaires chargés à la fois du recru-

tement, du transport et de la rémunération, et autour desquels s'organise une relation de confiance avec les employeurs.

En France, les chercheurs en sciences humaines et sociales se sont surtout focalisés sur les saisonniers dits « OMI », venus d'Europe de l'Est ou du Maghreb, dans le cadre des contrats délivrés par l'Office des migrations internationales (Michalon et Potot, 2008 ; Morice, 2008 ; Decosse, 2011). Ces travailleurs présentent plusieurs caractéristiques communes : conditions de logement précaires, maladies professionnelles (pneumoconiose, troubles musculosquelettiques) rarement reconnues, statut d'étrangers précarisant leur position sur le marché du travail. Leurs conditions d'emploi sont marquées par la violence, les humiliations et un racisme qui structure non seulement les rapports entre employeurs et salariés, mais aussi les relations entre travailleurs de statuts et nationalités différents, mis en concurrence (Decosse, 2008).

Annie Lamanthe (2008) a, pour sa part, étudié les organisations productives agricoles en les rapprochant de la rationalisation du travail industriel. S'appuyant sur l'exemple briançonnais, elle analyse la gestion paternaliste des relations salariales et montre comment, dans les années 1980, les logiques « rationnelles-légales » (distanciation, juridiction, formalisation des relations de travail) ont révélé l'effritement du compromis salarial et transformé les formes de flexibilité dans l'agriculture (*ibid.*). Dans une perspective complémentaire, Stéphanie Barral (2017) insiste sur la segmentation structurelle du salariat agricole. Elle observe, dans le cas des plantations, que « la coexistence de plusieurs statuts d'emploi – permanents, temporaires, indépendants – produit un système hiérarchisé où la précarité constitue la norme, même si certaines formes de sécurisation paternalistes peuvent coexister » (*ibid.*, p. 103).

Plus récemment, Nicolas Roux (2017) a mis en évidence le rôle d'un salariat agricole flexible et relativement invisible dans le maintien des travailleurs saisonniers – en grande majorité issus des milieux populaires – dans une situation de précarité et de pauvreté.

Cette revue de littérature conduit à un double constat. Premièrement, la question de l'articulation entre confiance et défiance a été très peu abordée dans les travaux sur les TAS en France. Deuxièmement, certaines régions agricoles, comme le Grand-Est, le Poitou ou la Bretagne, demeurent largement absentes des recherches, ce qui laisse dans l'ombre une partie significative de la condition des TAS subsahariens.

L'APPORT DE CET OUVRAGE

Alors que la littérature consacrée aux TAS se concentre principalement sur les migrants originaires du Maghreb ou d'Europe de l'Est, l'apport de cet ouvrage est de rendre visible une fraction encore largement ignorée : les migrants subsahariens. Leur présence dans l'agriculture a pourtant été documentée en Espagne

andalouse et en Italie. En France, en revanche, ils apparaissent le plus souvent dans la littérature sociologique sous les figures de l'ouvrier spécialisé de l'industrie, du manœuvre du bâtiment (Jounin, 2006) ou de l'employé du tertiaire, notamment dans la restauration ou le nettoyage (Reyssat, 2015), mais rarement sous celle du travailleur agricole saisonnier. Les résultats de cette enquête mettent ainsi en lumière l'hétérogénéité du groupe des TAS originaires d'Afrique subsaharienne. L'ambition de ce travail est d'enrichir les connaissances récentes en sciences humaines et sociales sur ces travailleurs encore peu étudiés dans le contexte français.

Cet ouvrage s'attache à analyser les relations que les TAS subsahariens entretiennent avec leurs employeurs à travers la problématique de la confiance et de la défiance. Il interroge également la nature et la qualité des liens de solidarité noués entre les TAS eux-mêmes.

L'analyse se déploie en trois parties. La première traite de l'invisibilité des TAS en France, en retracant leur parcours sociohistorique (chapitre I) et en analysant les raisons de la marginalisation du travail agricole dans les sciences humaines et sociales (chapitre II). Elle revient également sur mon expérience personnelle de saisonnier au sein d'un groupe de pairs (chapitre III) et présente les modalités de l'enquête ethnographique (chapitre IV).

Cette partie privilégie une approche inductive : plutôt que de consacrer un chapitre aux considérations théoriques, j'explicite les concepts au fil du manuscrit. Les théories de la segmentation du marché du travail permettent de montrer que les TAS occupent un segment secondaire sur le marché du travail. Cette catégorie de salariés forme une communauté de condition, partagée par leur situation d'étranger et diverses formes de précarité.

Dans les deuxième et troisième parties, j'ai mis à l'épreuve l'approche ethnographique en m'intéressant aux relations de travail entre saisonniers et employeurs, ainsi qu'aux relations internes au sein des saisonniers subsahariens.

La deuxième partie analyse les relations de confiance et de défiance qui structurent les rapports de travail entre les TAS subsahariens et leurs employeurs, notamment à travers le processus de recrutement (chapitre V). L'étude des campings, lieux centraux du recrutement en Bretagne, y occupe une place importante (chapitre VI). Sont ensuite examinées la division du travail et les pratiques discriminatoires qu'elle engendre (chapitre VII), ainsi que la place du soupçon dans les relations de travail (chapitre VIII).

La troisième partie explore les relations sociales entre TAS subsahariens. Elle met en lumière leurs conditions de vie et les formes de ségrégation qu'ils subissent dans les espaces de logement, en particulier les campings (chapitre IX). Les pratiques de solidarité dans le logement (chapitre X) et dans le travail (chapitre XI) sont analysées, avant d'aborder les stratégies de résistance (Bouquin, 2011) et de fuite (Laborit, 1985) mobilisées face aux situations d'exploitation et de discrimination (chapitre XII).